

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE
ARRONDISSEMENT : Mende
CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 18/07/2016
Reçu en préfecture le 18/07/2016
Affiché le 
ID : 048-214800914-20160718-22_2016-DE

Nombre	
de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

N° 22/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18/07/2016**

**OBJET : MOTION POUR LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS
EN LOZERE**

L'an deux mille seize et le dix-huit juillet à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER.

Étaient absents : MMs Valérie CHAYLA.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu les fermetures effectives des trésoreries du Bleymard, de Villefort et de Meyrueis,
Vu les propositions du Directeur départemental des Finances Publiques de la Lozère concernant les Centres des Finances Publiques de Florac, Langogne, Marvejols, Mende et Saint Chély d'Apcher,
Vu la Charge nationale des services publics en milieu rural,
Vu les baisses de dotations affectant les collectivités locales depuis 3 ans (moins 28 milliards d'euros),
Vu la MAP (Modernisation de l'Action Publique) menée par le Gouvernement qui tend à mutualiser les services avec réduction du nombre de postes d'agents et de fonctionnaires,

CONSIDERANT que la présence des services publics en milieu rural participe au maintien et au développement du tissu social,

CONSIDERANT que la proximité des services publics constitue une réponse que ce soit en terme de services administratifs, de services fiscaux et financiers mais également en matière d'accès aux soins, de justice, d'emploi, de numérique, d'infrastructures, d'enseignement et de sécurité,

CONSIDERANT que la Lozère a largement contribué à la réorganisation des services de l'Etat,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter la motion suivante :

EXIGE du Gouvernement un moratoire sur toutes les fermetures de services publics en Lozère,

SOLLICITE le Préfet de la Lozère pour l'organisation d'une réunion de concertation avec les élus locaux et les responsables socio-économiques sur le maillage des services publics en Lozère,

DEMANDE aux responsables administratifs, et notamment au Directeur Départemental des Finances Publiques, de lancer une concertation sur les restructurations envisagées.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 18/07/2016

Le Maire

